

**PRÉFECTURE**  
**des Alpes-de-Haute-Provence**

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**5/Mars 2018**

**2018-19**

**Parution le jeudi 22 Mars 2018**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**2018-19**

**Spécial 5/Mars 2018**  
**SOMMAIRE**

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la  
Préfecture :*

*[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr), rubrique « Nos Publications »*

**Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence**

**Sous-préfecture :**

**Castellane**

**Arrêté préfectoral n°2018-078-001 du 19 mars 2018** autorisant et réglementant le « 30ème Rallye National de Haute-Provence, 9ème Rallye National VHC de Haute-Provence et 6ème Rallye National de Haute-Provence VHRS » les 24 et 25 mars 2018 **Pg 1**

**Direction des Services du cabinet**

**Arrêté préfectoral n°2018-080-005 du 21 mars 2018** portant prescription relatives aux « grands rassemblements », troisième anniversaire de la cérémonie d'hommage aux victimes du crash de l'Airbus de Germanwings, le 24 mars 2018 **Pg 34**



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**PREFECTURE**

Direction des Services du Cabinet

Service interministériel de Défense et de Protection Civiles

Digne-les-Bains, le 21 mars 2018

**ARRETE PREFECTORAL N° 2018-080-005**

**portant prescriptions relatives aux « grands rassemblements »**

**TROISIEME ANNIVERSAIRE DE LA CEREMONIE D'HOMMAGE AUX  
VICTIMES DU CRASH DE L'AIRBUS A 320 DE GERMANWINGS  
24 MARS 2018**

**LE PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE,**

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de santé publique ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L211-1 à L211-11, R211-2 à R211-3 et l'article L741-1 et suivants ;

VU la loi n° 2004.811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

VU le décret n° 87.1006 du 1<sup>er</sup> décembre 1987, relatif aux missions et à l'organisation des unités participant au Service d'Aide Médicalisée d'Urgence appelé S.A.M.U ;

VU le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place des services d'ordre par les organisations de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif ;

VU la circulaire n° 88.157 C du 20 avril 1988 relative à la sécurité des grands rassemblements ;

VU le dossier déposé par la société Lufthansa au nom de la société Germanwings le 15 février 2018 en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU les conclusions du groupe d'étude réuni les 5 décembre 2017, le 29 janvier, le 13 février 2018 et le 15 mars 2018 en préfecture ;

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

8 RUE DU DOCTEUR ROMIEU - 04016 DIGNE LES BAINS CEDEX - Tél. : 04 92 36 72 00 - Fax : 04 92 31 04 32  
Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport - Informations au 34 00 (6 centimes/minute)

Accès aux points d'accueil numérique : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30

[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) - Twitter/prefet04 - Facebook/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

VU l'avis favorable à l'organisation du troisième anniversaire de la cérémonie d'hommage aux victimes du crash de l'Airbus A 320 de Germanwings prévue le 24 mars 2018, recueilli à l'unanimité par les membres de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, réunie le 23 février 2018.

SUR proposition de M. le directeur des services du cabinet,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Le dispositif décrit ci-dessous sera mis en place afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens compte-tenu de la grande affluence attendue le samedi 24 mars 2018 dans le cadre du grand rassemblement décrit ci-après :

#### **I – CARACTERISTIQUES DU GRAND RASSEMBLEMENT**

**Type : cérémonie d'hommage aux victimes du crash de l'Airbus A320 de Germanwings**

##### **Implantation :**

**Commune de DIGNE-LES-BAINS 04000** – Cérémonie œcuménique à la Cathédrale Notre-Dame du Bourg.

**Commune du VERNET 04140** – Lieu-dit Lou Paussavous, cimetière et Col de Mariaud.

**Commune de PRADS-HAUTE-BLEONE**, Chemin dit des Braconniers et plateforme d'observation.

L'ensemble du dispositif est déployé à partir de 8h00 jusqu'à 20h00, le 24 mars 2018 (sortie du département du dernier car).

**Organisateur** : Lufthansa German Airline pour le compte de Germanwings

##### **Responsable désigné :**

Nom : Sylvain HEYDLAUF

Adresse : Lufthansa Basis, D – 60546 Frankfurt/Main

##### **Responsable de la sécurité de la manifestation :**

Nom : Carsten HERNIG directeur LUFTANSA

Adresse : Lufthansa Basis, D – 60546 Frankfurt/Main

#### **II- ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2018**

La société événementielle « CMX Monaco » est chargée de l'organisation matérielle de cette journée (tentes, écrans, moyens audio...)

**Les différents sites concernés sont :**

**☐ La Cathédrale Notre-Dame du Bourg – Digne-les-Bains :**

- **Une tente** de dimension 4 x 4 m sera installée pour servir de vestiaires.
- **Treize toilettes mobiles** (dont une pour les personnes à mobilité réduite) installées sur le parking longeant la cathédrale.
- Les entrées seront contrôlées par 4 agents de la société Sécuritas.

Seule les personnes identifiées par bracelet seront autorisées à pénétrer dans la Cathédrale à partir de 10h00 jusqu'à la fin de la cérémonie.

**cf plans Cathédrale - annexes 1 et 1bis**

**☐ Stèle- Le Vernet :**

- **Une tente** de dimension 25 x 15 m sera installée sur l'esplanade de la stèle où une collation sera servie aux familles.
- L'ensemble des installations du restaurant « l'Inattendu » sera privatisé. La salle principale et le restaurant seront réservés à la restauration du personnel Service Assistance Team (SAT) de Lufthansa, de la Gendarmerie, du SDIS, de l'Association de la Protection Civile, de la Croix-Rouge, de la société Sécuritas et de la Préfecture.

**☐ Cimetière et église - Le Vernet**

L'entrée des deux sites sera contrôlée de 13h00 h à 19h00 par 2 agents de la société Sécuritas.

- Il est demandé aux médias de respecter l'intimité des familles qui pourront se recueillir devant la sépulture collective et y déposer des fleurs.
- L'église du village sera ouverte et des veilleuses seront mises à disposition.

**cf plans Le Vernet - annexes 2, 2bis, 2ter**

**☐ Col de Mariaud – Le Vernet**

Le chalet de dimension 4 x 4 m sera ouvert pour abriter les personnes qui se rendent sur la plateforme.

Des couvertures seront à disposition des familles ainsi que des boissons, des barres de céréales et des fruits.

3 toilettes mobiles seront installées.

**III – ACCES DU PUBLIC AUX LIEUX DE RASSEMBLEMENT (Digne-les-Bains et Le Vernet) :**

Environ 350 membres des familles de victimes ont répondu favorablement à l'invitation de Lufthansa.

Des fauteuils pour les personnes à mobilité réduite seront mis à disposition par Lufthansa à la Cathédrale et au Vernet.

Une quinzaine d'habitants des communes du Vernet, Prads et Seyne seront présents et 80 membres du personnel Lufthansa.

### **Circulation et parkings :**

Les familles arriveront à la Cathédrale Notre-Dame du Bourg entre 9h15 et 10h00 par 10 cars spéciaux d'une capacité de 50 passagers en provenance des hôtels situés à Aix-en-Provence. Toutes les personnes seront clairement identifiées avant leur montée dans les cars au départ d'Aix-en-Provence et recevront un bracelet de couleur pour identification.

### **A Digne-les-Bains**

- Les cars arriveront depuis l'entrée de Digne par l'itinéraire poids lourds et s'arrêteront devant la Cathédrale (par groupe de 3 cars) afin de permettre aux familles de descendre, puis repartiront vers le Palais des Congrès pour stationner en attendant la fin de la cérémonie.
- La circulation sera interrompue par la Police nationale pendant le temps de l'opération.
- Après la cérémonie, la même opération se répétera. Les cars prendront ensuite la direction du Vernet.
- Un parking pour les autorités est prévu côté Nord-est de la Cathédrale.

**cf plan Circulation Digne - annexe 3**

### **Au Vernet**

- L'arrivée des bus venant de Digne se fera par la deuxième entrée du village sur la RD 900 en direction de Seyne. Aucune limitation de charge sur les deux ponts concernés (face au camping), n'est appliquée.
  - Les cars stationneront et déchargeront les passagers à leur arrivée sur le parking situé à droite du chemin menant à la stèle. Les cars seront dirigés vers le parking du restaurant « Le Moulin » sur la RD 900 en cas de saturation du premier parking.
  - Un parking sera réservé aux autorités.
  - Les deux minibus prévus pour le transport vers le Col de Mariaud et le cimetière seront stationnés sur le parking au niveau de la stèle (partie haute) et une aire de retournement sera tenue dégagée.
  - Le parking situé à l'arrière du restaurant « l'Inattendu » sera exclusivement réservé aux véhicules du SDIS et de la Gendarmerie.
  - Une « Drop Zone » (DZ) hélicoptère sera matérialisée et tenue libre de toute occupation à l'arrière du parking SDIS et Gendarmerie.
  - Un arrêté préfectoral d'interdiction de survol de toute la zone du Vernet a été publié. (*Arrêté préfectoral n° 2018-074-001 du 15 mars 2018*).
  - La circulation dans la commune du Vernet sera réglementée durant cette journée par deux arrêtés municipaux : *AM n°2-2018 du 17 février 2018 réglementant temporairement la circulation des véhicules à moteur dans une partie de l'agglomération du village à l'exception des habitants du VERNET et des personnes autorisées familles de victimes seules, aides à la personne, infirmiers...*
- et AM n°1-2018 du 17 février 2018 réglementant l'accès à la propriété communale du Passavous.*

#### **IV- COMMUNICATION - MEDIAS :**

Les journalistes (presse écrite et parlée), seront informés de la tenue de la cérémonie d'hommage à la Cathédrale et au Vernet.

Ils pourront se rendre à la Cathédrale (à l'extérieur sur une zone identifiée) et au Vernet, munis d'une accréditation de la préfecture.

##### **Site du Vernet :**

Un emplacement sera dédié à la presse à l'arrière du parking des autorités, le long du CD 457

Les journalistes pourront assister à la cérémonie officielle au cimetière mais devront, dans le cadre du respect de l'intimité de la vie privée, avoir quitté la zone église-cimetière avant l'arrivée des familles.

Ils ne pourront également se rendre sous les tentes dédiées aux familles, qui seront privatisées. Il leur sera déconseillé de monter au Col de Mariaud, sans toutefois le leur interdire.

#### **V – PREVENTION DES RISQUES**

##### **Suivi Météorologique :**

- Un suivi des prévisions Météo sera réalisé par la préfecture en lien avec l'organisateur et les services de sécurité et de secours à partir du lundi 19 mars précédant la manifestation, afin d'anticiper les conditions climatiques et de s'assurer des bonnes conditions de l'accès des véhicules au Col de Mariaud.

- Pendant la manifestation, un suivi Météo régulier sera effectué par le Centre Opérationnel Départemental (COD).

##### **Hygiène :**

La collecte des déchets et le nettoyage du site est à la charge de l'organisateur en liaison avec la mairie du VERNET.

#### **VI – ORGANISATION DES SECOURS SUR LE GRAND RASSEMBLEMENT**

- Les extraits des registres de sécurité et les dispositifs de sécurité ainsi que les rapports de vérification des installations techniques seront fournis au SDIS, par la société CMX Monaco responsable du montage des tentes et des installations à la Cathédrale.

- L'installation des tentes commencera le 19 mars et sera achevée le 22 mars au plus tard.

- Le dispositif de secours (SSIAP) permettant de prendre en compte le risque incendie et les risques liés à la sécurité des personnes à la Cathédrale sera mis en place le 24 mars de 10h00 à 13h.

**Le dispositif de secours de premier niveau aux personnes est le suivant :**

➤ **Digne-les-Bains - Cathédrale Notre-Dame du Bourg : de 10h à 12h30:**

Dispositif SDIS et Association de protection civile :

- 9 sapeurs-pompiers en garde casernés au SDIS de Digne-les-Bains. Un officier de liaison SP sera présent à la Cathédrale.
- 1 binôme de secouristes (ADPC) qui se rendra en fin de cérémonie sur le site du Vernet.

➤ **Le Vernet : de 13h00 à 19h00**

**Trois secteurs sont identifiés:**

- Un secteur bas comprenant le site de la stèle ainsi que du cimetière
- Un secteur haut comprenant le site du col (depuis la montée jusqu'à la descente vers le site du *crash*).
- Une plateforme dans la descente du col vers le site du *crash* (30 à 35 personnes)

Dispositif SDIS et Associations de protection civile :

L'ensemble du dispositif est coordonné depuis le Poste de Commandement de site. Le commandement est assuré par un chef de colonne et un chef de groupe.

**16 sapeurs-pompiers** y compris le chef de colonne, le chef de groupe et l'officier COD seront engagés pour cette journée. Le dispositif est complété par 6 personnels **de l'ADPC** et 4 personnels de la **Croix-Rouge, soit :**

**Secteur bas : « stèle » :**

- un chef de colonne
- un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)
- un véhicule léger médecin infirmier (VLMI) avec infirmier sapeur-pompier (ISP)
- un binôme de secouristes (ADPC ou Croix-Rouge)

**Secteur bas : « église, cimetière » :**

- un binôme de secouristes (ADPC ou Croix-Rouge)

**Secteur Haut : « Col de Mariaud » :**

**1 - Montée du Col :**

- un chef de groupe
- un véhicule de liaison hors-route (VLHR)
- trois binômes de secouristes (ADPC ou Croix-Rouge)

**2 - Col de Mariaud :**

- une unité légère tout terrain (ULTT)
- un binôme de secouristes (SDIS 04)

**cf plan Col de Mariaud - annexe 4**

**Évacuation des blessés :** DZ au VERNET



Dispositif ARS :

**L'ARS** communiquera les modalités d'organisation des secours au SAMU 04.

Elle fournira une liste des infirmiers et aides-soignants précisant la plaque d'immatriculation des professionnels de santé au maire du VERNET, à la société SECURITAS et à la gendarmerie, afin que ceux-ci les laissent passer avec leurs véhicules pour rejoindre leurs patients.

**VIII – ORDRE ET SECURITE PUBLICS**

▪ **LES POSTES DE COMMANDEMENTS.** Ils seront activés le 24 mars 2018.

♦ **Le centre opérationnel de la Lufthansa** à Aix-en-Provence (Pont de l'Arc).

Cette cellule comprendra un représentant de la compagnie de cars.

♦ **Le centre opérationnel départemental à la Préfecture (COD)** sera activé à 7h45 le 24 mars jusqu'à la sortie du dernier car du département en fin d'après-midi. Le standard de la préfecture sera activé.

**Composition** : SG, SIDPC, SIDSIC, SERVICE COMMUNICATION de la préfecture, GENDARMERIE, DDSP, SDIS, DDT, un représentant de LUFTHANSA (parlant allemand et français), ARS par téléphone.

La DDT sera en lien avec les gestionnaires routiers (ESCOTA, DIRMED et CONSEIL DEPARTEMENTAL),

Le représentant de Lufthansa devra être en capacité de communiquer avec la personne de Lufthansa présente dans chacun des cars.

♦ **Le poste de commandement opérationnel (PCO)** sera activé à 8h30 le 24 jusqu'à la sortie du dernier car du département. **cf plan PCO - annexe 5**

Toutes les personnes présentes devront être munies d'un badge.

**Composition** : DSC, SIDPC, SIDSIC, SERVICE COMMUNICATION de la Préfecture, SDIS, GENDARMERIE, un représentant de LUFTHANSA (parlant allemand et français), MAIRIE du VERNET.

Le représentant de Lufthansa devra être en capacité de communiquer avec la personne de Lufthansa présente dans chacun des cars.

♦ **Le poste de commandement (PC) de l'organisateur**, installé dans l'ancienne école au VERNET (Lufthansa, Sécuritas) sera en lien avec le PCO.

▪ **Transmission- PCO** : Installation le 23 mars 2018

La salle du PCO sera configurée par le SIDSIC en lien avec le SDIS et la gendarmerie.

Le SDIS et les représentants de la Préfecture utiliseront les moyens radios du réseau INPT (ACROPOL /ANTARES).

La Gendarmerie s'appuiera sur le réseau RUBIS dont la couverture sera optimisée grâce à l'installation d'un relais indépendant portatif (valise VPW).

Chaque service engagé utilisera ses propres canaux de communication.

En cas de besoin et sur ordre du préfet :

- la conférence départementale 102 (Talgrou 212) sera activée pour permettre l'interopérabilité des moyens radios.

- la conférence départementale 100 (Talgroug 210) sera activée pour permettre l'interopérabilité des échanges entre autorités.

L'annuaire sera communiqué par le SIDPC à Lufthansa et à SECURITAS.

Au Col de Mariaud, le réseau INPT fonctionnera au moins jusqu'au virage face au site où se rendront les familles.

#### ▪ **FORCES DE L'ORDRE:**

**La police nationale** assurera la fluidité du parcours des cars dans Digne-les-Bains jusqu'à la Cathédrale ainsi que la sécurité aux abords de celle-ci en lien avec **la police municipale** qui veillera à la sécurité des membres de familles de victimes lors du débarquement et de l'embarquement des cars.

**Le dispositif de la gendarmerie** permettra de couvrir l'ensemble de la journée (8h00-20h00). Elle gèrera l'ordre public sur trois secteurs principaux : la stèle, le cimetière et le Col de Mariaud.

Elle contrôlera les accès au site (le carrefour avec la RD 900 au niveau du camping et la voie près du cimetière) et se positionnera autour du site afin d'être en mesure de réagir en cas de nécessité.

**La société Sécuritas** assurera le contrôle des entrées (Cathédrale, stèle, cimetière, Col de Mariaud).

#### ♦ **Moyens de la Gendarmerie:**

Effectif de 44 personnels dont 10 pour le jalonnement le 24 mars.

#### ♦ **Moyens de la Police nationale et Police municipale:**

Effectif de 20 agents et 7 policiers municipaux le 24 mars.

#### ♦ **Moyens de la société Sécuritas:**

La société SECURITAS est engagée par la société Lufthansa pour la journée.

Effectifs : 15 personnels.

Le périmètre de la zone de la tente proche de la stèle sera sécurisée par des barrières Vauban (130) fournies par la municipalité de Digne. Le périmètre sécurisé inclura le terrain privé derrière la stèle ainsi que la butte proche des bâtiments.

Les membres des familles identifiés par des bracelets spécifiques n'auront pas à être fouillés à l'entrée de ce périmètre.

#### ▪ **SUIVI DU TRAJET DES CARS DES FAMILLES SE RENDANT AU VERNET :**

Les 10 cars seront identifiés par un numéro et une fiche de couleur. **Le 24 mars 2018, ils quitteront Aix-en-Provence entre 7h45 et 8h10 pour se rendre à Digne-les-Bains puis au Vernet.**

Les familles seront équipées de bracelets de la couleur de la fiche et du numéro correspondant à leur car. Les 80 assistants spéciaux Lufthansa répartis à Marseille, Aix-en-Provence, Digne-les-Bains et au Vernet seront équipés d'une veste portant l'inscription « SAT » permettant de les identifier.

Chaque car sera autonome (pas de départ groupé).

L'heure de départ de chacun des cars sera communiquée en temps réel au COD par la société Lufthansa.

Dans chaque car, un personnel Lufthansa sera présent et en capacité d'avertir le centre opérationnel départemental (COD) et le centre de communication de Lufthansa à Aix-en-Provence (Pont de l'Arc), d'éventuelles difficultés. Il sera également en lien avec un personnel Lufthansa présent à DIGNE-LES-BAINS et au VERNET, affecté à la traçabilité des cars.

Le GGD04 sera présent sur l'autoroute A51 puis assurera le jalonnement des cars entre la sortie de PEYRUIS et LE VERNET et rendra compte au COD du passage des bus par tronçon. La gendarmerie sera en mesure d'intervenir avec des patrouilles motocyclistes (en fonction des conditions climatiques) sur les éventuels points bloquants.

La DDSP sera présente sur certains secteurs difficiles afin de faciliter le transit lors de la traversée de la ville de Digne-les-Bains. Elle rendra compte du passage des cars au COD.

#### ▪ **EVENEMENT GRAVE SURVENANT PENDANT LA MANIFESTATION :**

En cas de mouvement brutal incontrôlable, il reviendra au poste de secours et aux services de sécurité d'éloigner les spectateurs vers des zones excentrées du site de la crise. En cas d'accident comportant des victimes, il pourra être fait application des dispositions prévues par le plan de secours ORSEC NOVI.

La décision de suspendre ou d'arrêter la manifestation sera appréciée par le maire ou l'autorité préfectorale.

### **IX – CONTROLE ET EVALUATION**

Contrôle de la sécurité des différents sites du rassemblement et compétences respectives :

**Le groupe d'étude** procédera le 22 mars 2018 à partir de 14h00 à une reconnaissance de l'accessibilité de la piste jusqu'au Col de Mariaud.

**La commission de sécurité** procédera le 23 mars 2018 à partir de 14h30 à la Cathédrale et à 16h00 au Vernet à la vérification des dispositifs mis en place.

Le groupe d'étude « Grands rassemblements » est compétent pour émettre des prescriptions et vérifier leur mise en place effective au regard de la grande affluence des personnes.

#### **Les organisateurs devront procéder :**

##### **Avant l'arrivée des familles :**

- à la mise en place effective de l'ensemble du dispositif de secours préalablement à l'arrivée du public ;
- à la vérification du dispositif de pré-positionnement des véhicules de secours et à la disponibilité des axes prévus de pénétration et d'évacuation.

**Fin de la cérémonie**

L'organisateur devra s'assurer que l'ensemble des familles a bien été pris en charge pour le retour en cars, en liaison avec les services de la gendarmerie.

Les cars repartiront vers les hôtels à Aix à partir de 14h30 le 24 mars en fonction du souhait des familles sans attendre le remplissage complet de chacun d'eux.

Un retour d'expérience sera organisé dans les deux mois pour tirer les enseignements de la gestion de cet événement.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'organisateur « Lufthansa German Airline pour le compte de Germanwings », aux maires de Digne-les-Bains, du Vernet, de Prads-Haute-Bléone ainsi qu'aux services de l'État concernés et sera affiché dans les locaux des mairies de Digne-les-Bains, du Vernet, de Prads-Haute-Bléone. Il sera en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Digne-les-Bains.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par toute personne ayant un intérêt à agir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au RAA.

Bernard GUERIN



## DOCUMENTS ANNEXES

### Cartographie :

Annexe 1 et 1bis : Cathédrale

Annexe 2, 2bis, 2ter : Le Vernet

Annexe 3 : Circulation Digne-les-Bains

Annexe 4 : Col de Mariaud

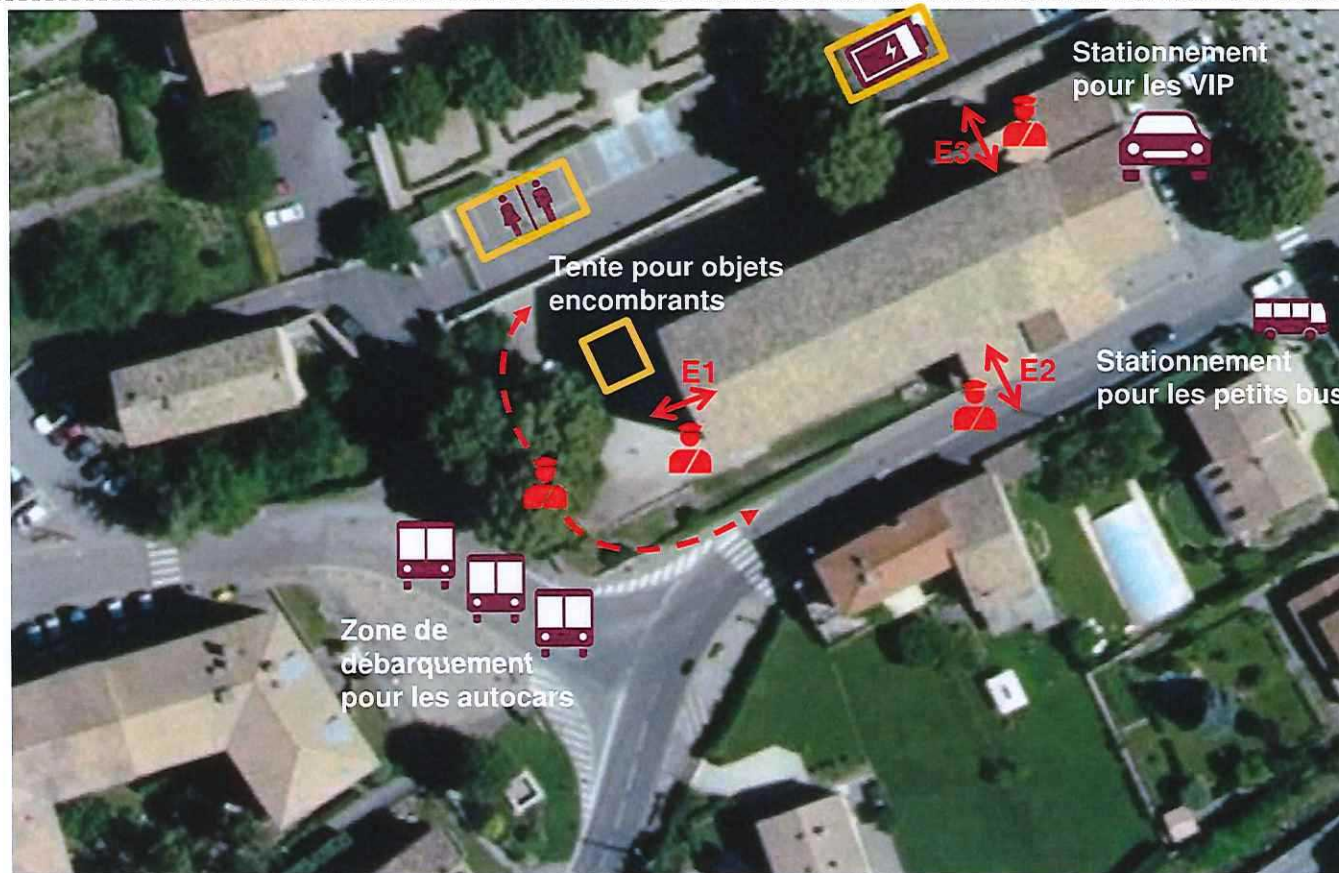
Annexe 5 : PCO



## Dispositif autour de la cathédrale Notre Dame du Bourg



- Arrivées des autocars en provenance d'Aix: 9:15 - 10:00 h
- Départs des autocars pour Le Vernet entre 11:45 – 12:30, durée du trajet env. 40 minutes
- Débarquement à l'arrivée: 3 autocars uniquement stationneront devant la cathédrale, uniquement l'autocar en tête pourra débarquer les passagers pour fluidifier la dépose
- **Au départ:** 3 autocars pourront embarquer simultanément



Personnel de Securitas

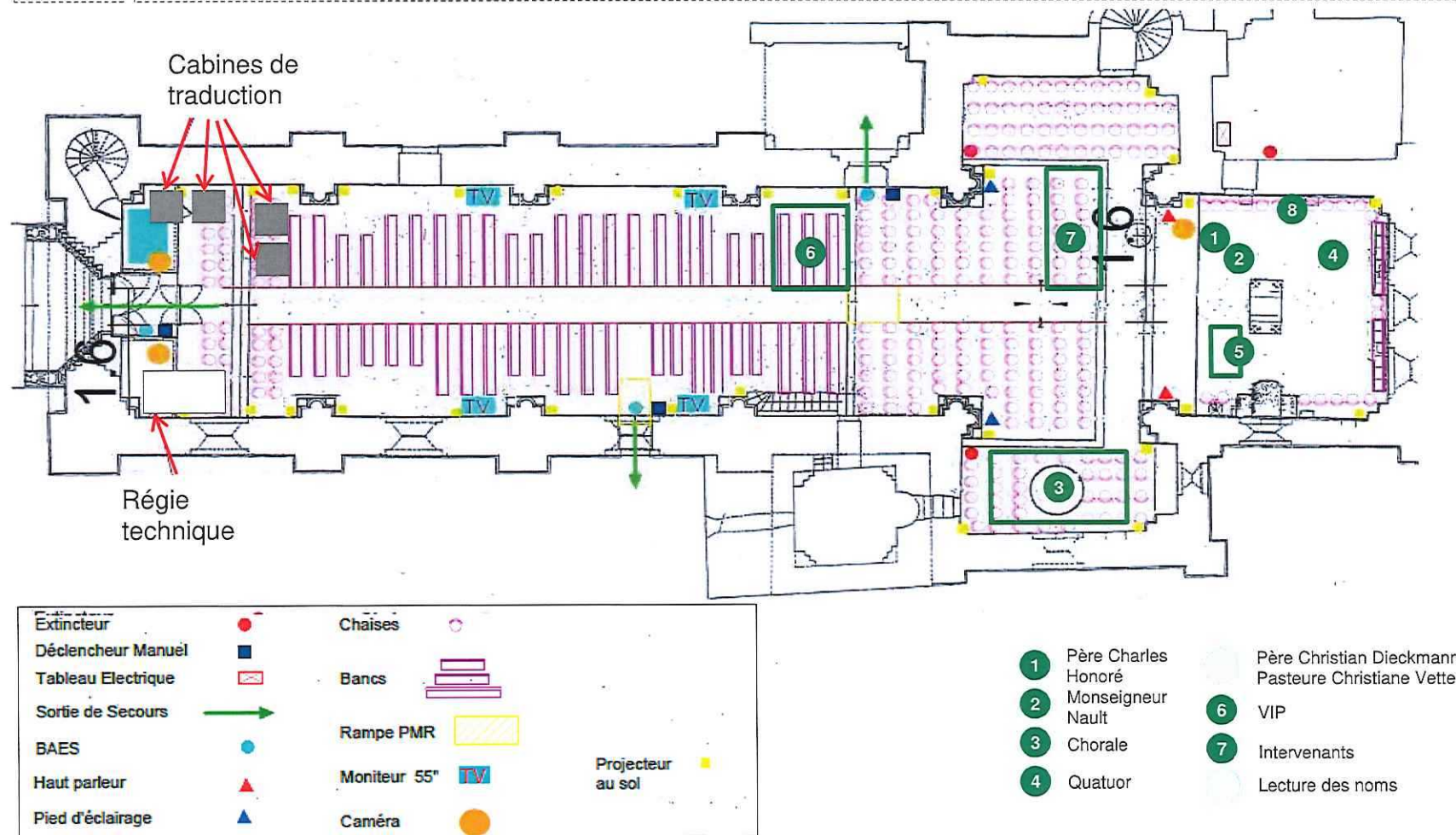
Source: IGN



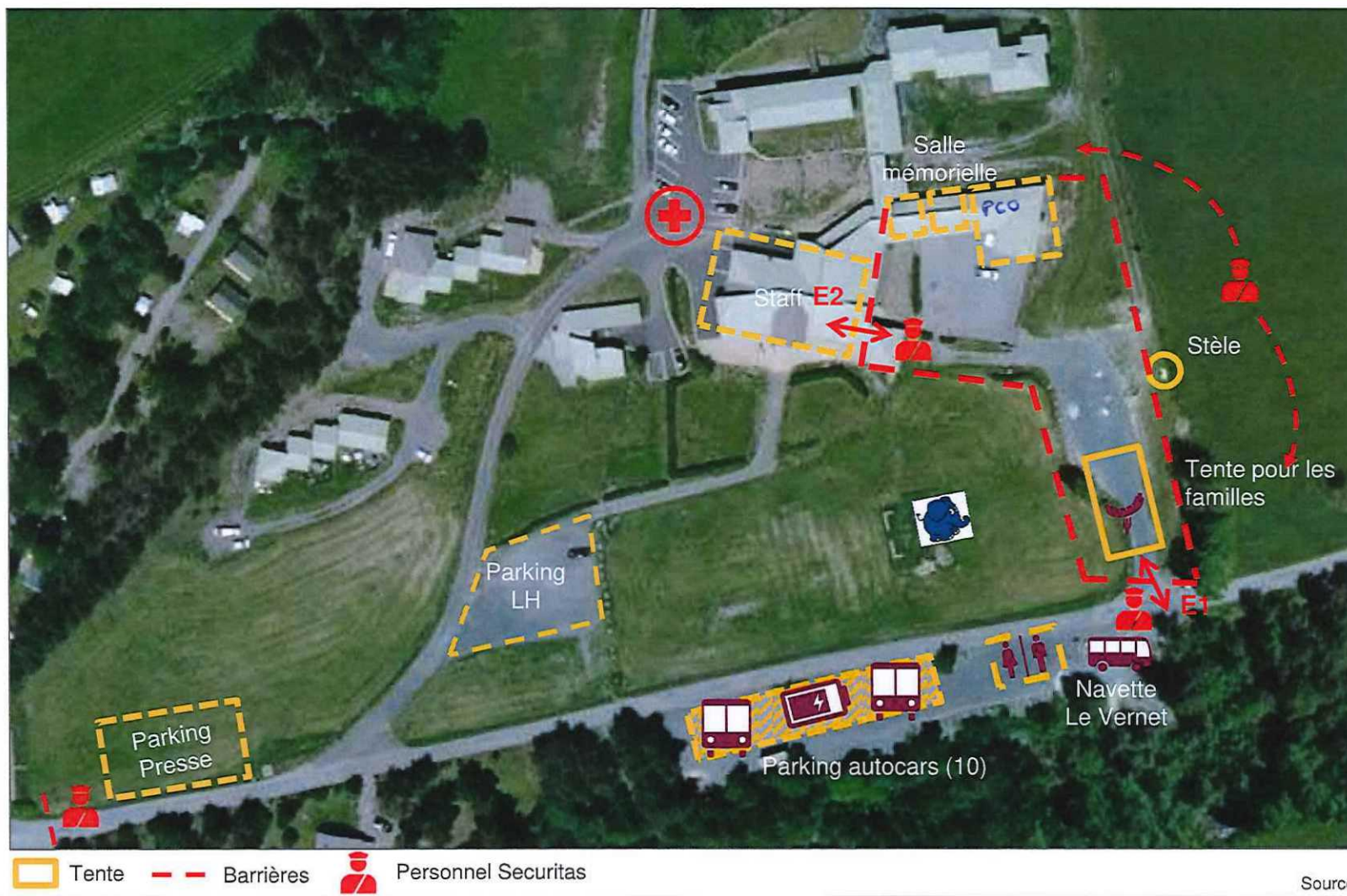
## Plan de la cathédrale Notre Dame du Bourg



- Capacité de la cathédrale: actuellement 360 places assises, 150 chaises supplémentaires ont été commandées auprès de la Mairie de Digne-les-Bains (510 places assises au total)
- Nous prévoyons environ 450 personnes au sein de la cathédrale
- Les représentants des différents cultes seront assis auprès des proches



# Le Domaine du Vernet Plan du site pour le 24 mars 2018





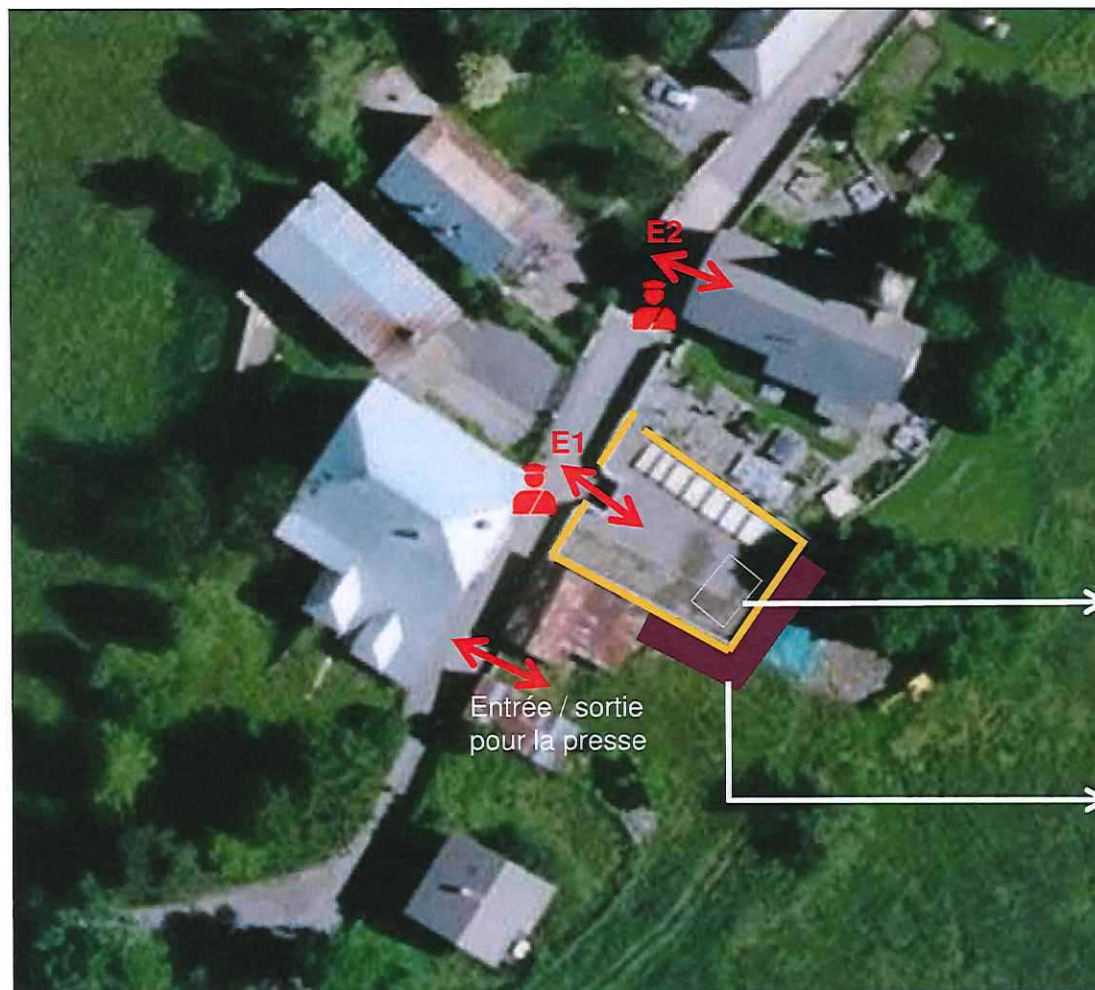
## Le Vernet | Centre du village



- 1 équipe de SAT assistera les familles sur les sites ci-dessous:
  - Arrêt navette
  - Eglise
  - Cimetière

Source: IGN

## Le Vernet | Cimetière, église



  
Personnel de  
Securitas

- Sépulture collective
- Positionnement de la presse, photographes lors du dépôt de gerbes

Source: IGN

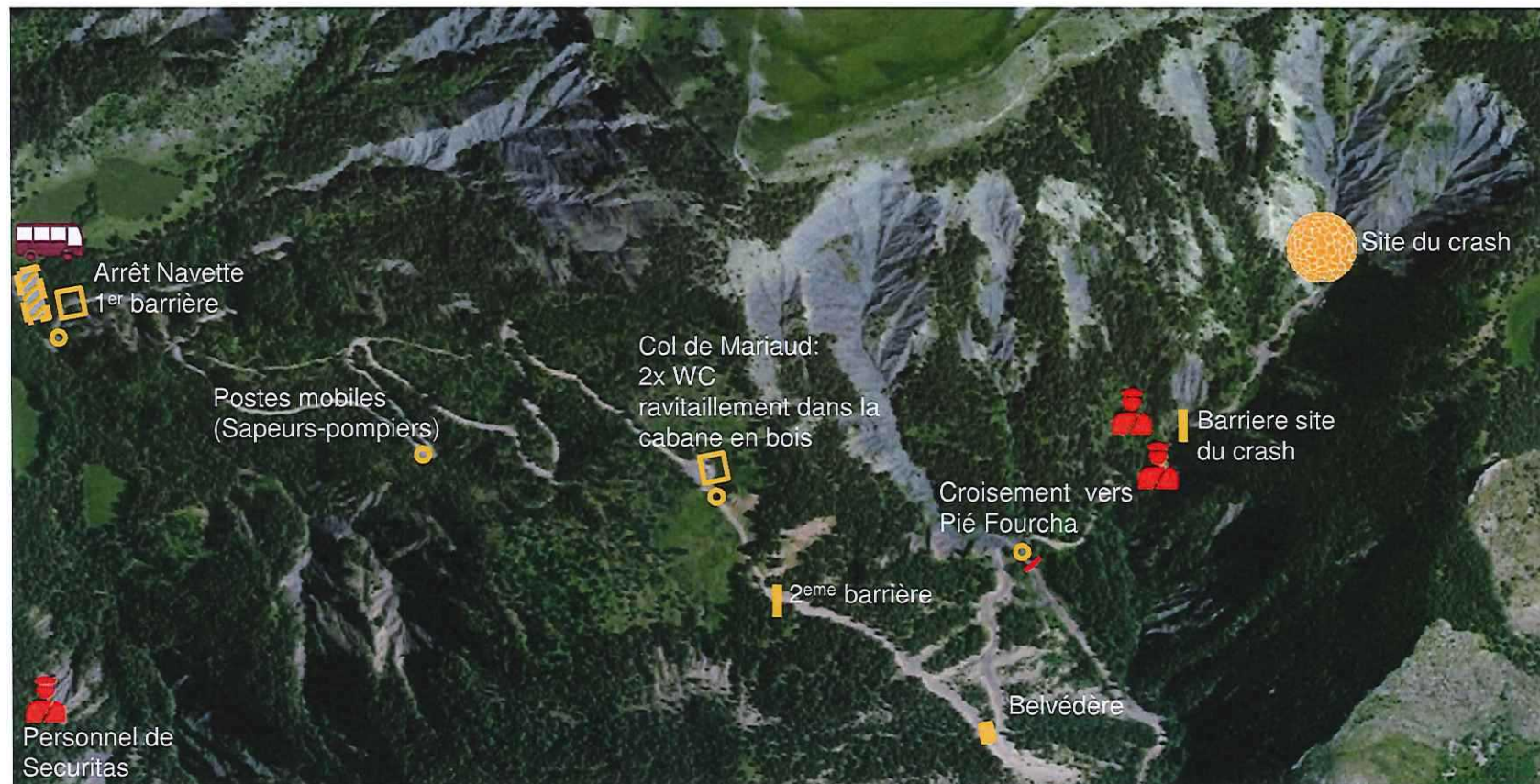
## Digne-les-Bains: Circulation des autocars



Source: IGN

## „Col de Mariaud“

- Les navettes transportent les familles du Vernet jusqu'à la 1<sup>er</sup> barrière (Col)
- Toutes les familles franchissant la 1<sup>er</sup> barrière seront comptabilisées par des personnes du Special Assistance Team (aller & retour)
- Une équipe du Special Assistance Team assistera les familles au col de Mariaud et au belvédère
- Les postes mobiles qui jalonnent la piste seront occupés par des sapeurs-pompiers



## Le Vernet | Utilisation des locaux



- Les familles pourront accéder à la salle mémorielle, salle refuge
- L'espace de travail et l'espace pour les familles seront séparés

